

Majorité municipale ou équipe de fossoyeurs ?

Ti Samuel une mort programmée

ACTE I : dégradation des conditions de travail

Nous allons vous expliquer de façon factuelle, par quel mécanisme implacable, Mr Régnier, maire de la commune de Le Saint, et principalement l'une de ses adjointes, Mme Cigogne, salariée dans une maison de retraite, ont programmé la mort du logement partagé de Le Saint, Ti Samuel. Ils vont laisser ainsi 7 employés sur le carreau et vont fermer la possibilité à 8 personnes âgées, de vivre dans un environnement à dimension humaine.

Dès l'arrivée de Monsieur Régnier en mairie, au mois de juillet 2022, le maire a annoncé à sa majorité, qu'il a pris des dispositions pour programmer la fermeture de Ti Samuel. Il a précisé que cela coûterait de l'argent à la commune (faits soutenus par des éléments factuels). Ses propos ont été accompagnés suivis rapidement par une dégradation des conditions de travail des salariées du logement partagé. Il s'agit là de techniques que l'on retrouve classiquement dans les procédés apparentés à du harcèlement au travail.

- Le maire a d'abord refusé de renouvellement du petit mobilier de la résidence, malgré une enveloppe de 3000 euros par an versée à la Mairie à cet effet par le CLARPA (Comité de Liaison des Associations de Retraités et Personnes Agées du Morbihan, l'organisme supervisant Ti Samuel). Question donc : QUE SONT DEVENUS CES SOMMES ?
- Le maire a décidé de faire enlever des outils de travail aux salariées de Ti Samuel, tels que le photocopieur et même les ramettes de papier, jusqu'à la ramette entamée !
- Ces outils de travail avaient été attribués



au logement partagé par le précédent mandat (élément de preuve à l'appui).

- Le maire a profité de son initiative pour accuser la coordinatrice du logement partagé, d'avoir volé ce matériel (c'est grotesque, mais il en a été capable ...)
- Sans préavis, le maire a décidé que l'entretien des extérieurs de la résidence ne serait plus réalisé par les services municipaux, alors même que le terrain appartient à la mairie. Ti Samuel est pris au dépourvu et n'a pas le temps de s'organiser.
- Les rapports entre l'équipe de Ti Samuel et la mairie se sont dégradés de façon significative.

Après avoir dégradé les conditions de travail des salariées de Ti Samuel, le maire a décidé de cesser toute collaboration entre les professionnels du domicile partagé et la mairie. Ainsi, les professionnels de Ti Samuel n'ont plus été informés sur les dossiers de candidature des familles qui souhaitent confier un de leur proche au domicile partagé.

Majorité municipale ou équipe de fossoyeurs ?

ACTE II : les mauvais traitements

On progresse dans l'histoire de la mort programmée de Ti Samuel. Les dossiers d'admission n'étant plus transmis au domicile partagé, le maire et son équipe ont décidé SEULS de placer à Ti Samuel des résidents aux pathologies non adaptées. La résidence a été contrainte d'accueillir des personnes en situation de trop grande dépendance. Nous pouvons parler de cas de personnes grabataires.

Sont posées alors les premiers jalons de ce qui va vite devenir le marchepied de la rumeur, à savoir la maltraitance. Il s'agit là de l'un des principaux arguments manipulés par le maire et son équipe.

Les personnes en trop grande perte d'autonomie nécessitent l'intervention régulière de soins médicaux et paramédicaux. Or, le maire et son équipe ont pris grand soin de ne prévenir aucun des professionnels pouvant assurer ces soins. Les conséquences furent telles, que les salariées se sont retrouvées devant des situations hors norme, puisque dépourvues de compétence pour répondre aux besoins de ces résidents. Le maire et Madame Cigogne en ont fait leur gorge chaude et ont accusé ouvertement la coordinatrice, désignée comme responsable, de faits graves :

- Mauvaise gestion des traitements médicaux
- Ne pas appeler les intervenants professionnels compétents, laissant ainsi les résidents inadaptés à leur pathologie

Rapidement, la rumeur s'installe et la sentence populaire tombe : la maltraitance.

ACTE III : la mise à mort.

Le glassonne, c'est terminé. L'acte II s'achève et la rumeur met le feu à la poudre machiavé-

liquement déposée par l'équipe municipale de la majorité. La population reste désinformée, comme souvent, et perçoit le logement partagé comme étant une cousine germaine de groupe ORPEA, avec son lot de scandales sur les mauvais traitements en EPHAD.

La mise à mort a été annoncée en réalité par le maire lui-même en conseil municipal, lors de l'été caniculaire 2022. En effet, cet été fut épouvantablement chaud à Le Saint, au premier comme au second degré. Monsieur Régnier, fossoyeur institutionnel de la commune, a lors de ces conseils, parlé d'argent. Il a en effet beaucoup parlé d'argent lors du moment dédié aux questions / réponses, accordé en fin de conseil municipal. Il s'est attribué le temps de parole dédié aux élus de l'opposition. Oui ... parce que le maire, il s'énerve très vite et il devient physiquement violent et psychologiquement humiliant, si on veut faire valoir son droit à la parole, même son droit à s'asseoir sur une chaise (dénonciations avec éléments de preuves). Il s'écoute parler en occupant le temps de parole de tout le monde, afin de faire taire toute dénonciation de ses mensonges.

Le maire annonce donc la mise à mort : le domicile partagé coûte trop cher à la commune.

La mécanique de mise à mort

Ti Samuel est une résidence impliquant trois parties : la commune de Le Saint, le CLARPA et SOLiHA (Réseau Habitat & Développement, association privée). En résumé, ce sont les familles des résidents qui paient les charges des membres qu'elles confient à Ti Samuel. La commune est propriétaire du terrain et devrait en toute logique prendre en charge son entretien. Le coût de cet entretien, par choix de la mairie, est ajouté aux charges réglées par les familles. SOLiHA est propriétaires des bâtiments. La mairie, elle, s'est engagée à régler le coût

Majorité municipale ou équipe de fossoyeurs ?

des places vacantes.

Au cours de l'été 2022, le maire annonce des places vacantes au logement partagé et déclare que la mairie doit payer des sommes astronomiques. Il parle alors de 12 000 euros. Oui mais ... précisons d'abord que 12 000 euros représentent seulement 2 ans de « picologie » des élus au frais de la commune. En effet, dans l'histoire des mandats de la commune, les budgets de représentation ont toujours été compris entre 700 euros et 1500 euros annuel. Le maire et son équipe ont placé le curseur à 6000 euros par an !!! Même en plein COVID. Donc reprenons : le maire dénonce que la mairie devrait payer l'équivalent de deux années de budget « picologie entre élus » pour combler le manque provoqué par des places libres. On parle de 7 emplois et 8 places pour des personnes âgées. Le maire et ses élus ont alloué la même somme pour

deux ans de leurs consommations festives.

Mais revenons à ces places libres qui coûteraient si cher à la commune. Depuis son mandat, Monsieur Régnier a décidé d'imposer une opacité totale sur les dossiers de candidature. Des places vides au logement partagé alors que récemment pourtant, un habitant de Le Saint était en cours de demande pour un placement familial à Ti Samuel. L'administré ne comprend pas l'annonce de la fermeture de Ti Samuel et s'informe auprès du CLARPA. Le CLARPA lui répond alors que seul le maire a pris la décision de la fermeture de Ti Samuel, qu'il en a le droit et qu'il n'est pas dans la volonté politique de la municipalité actuelle de communiquer avec les autres logements partagés de Roi Morvan Communauté. Avez-vous vu ces deux dernières années, dans la presse, dans le bulletin municipal, une communication relative au domicile partagé ? Le 19



Majorité municipale ou équipe de fossoyeurs ?

septembre, à Roudouallec, des élus et les représentants du Pays Centre Ouest Bretagne, posaient dans les journaux, soucieux de notre santé et inquiets du désert médical que représente notre territoire. On aurait aimé qu'il fassent quelques kilomètres de plus et passent à la pratique de leurs discours. On aurait aimé qu'ils s'inquiètent de la fermeture d'un logement partagé, ici à Le Saint, au seul réel motif d'un égo ravageur et mégalo de deux élus prêts à sacrifier autant de gens pour régler des comptes personnels.

En résumé, nous vous informons que :

- Le maire et son équipe ont volontairement dégradé les conditions de travail des salariées de Ti Samuel
- Le maire et son équipe ont volontairement choisi des résidents en situation de grande dépendance alors que Ti Samuel ne peut pas et ne doit pas
- accueillir des personnes nécessitant des accompagnements médicaux si importants
- Le maire et son équipe ont fait peser sur les salariées d'importantes pressions en les rendant responsables des manques de soin, alors que la mairie en est directement responsable
- Le maire et son équipe ont fait une totale rétention des dossiers de candidature, tant et si bien que personne ne sait si oui ou non il y a eu des demandes de placement
- Le maire et son équipe ont annoncé l'existence de places vacantes au logement partagé et par conséquent, un coût trop important à supporter pour la commune (un coût qui ne représente ce que les élus boivent en deux ans au frais de la commune)

Le turnover chez Ti Samuel

Pour compléter l'information au sujet de Ti Samuel, la rumeur a parlé également du Turnover des salariés présents au logement partagé. D'abord, le changement récurrent de salariés ne concerne pas que Ti Samuel, mais l'ensemble des logements partagés. Ce phénomène est entre-autres directement lié aux conditions de rémunération. Le gouvernement a annoncé des « primes » sur les salaires des professionnels de santé, à la suite de l'épidémie de COVID. Mais aucune ne concerne les salariées des logements partagés. La prime « Ségur » et la prime « Grand âge » représentent 283 euros net par mois en plus pour les salariés. A la décharge des salariés des logements partagés, il ne faut pas avoir fait Saint Cyr pour comprendre qu'un salarié fera ses premières armes dans des structures comme Ti Samuel et continuera sa carrière là où il sera payé presque 300 euros net par mois en plus, soit 3600 euros net par an.

*Majorité municipale ou équipe de fossoyeurs ?***Les vrais chiffres****Chiffres tirés du bilan du CLARPA**

Ce que ne dit pas le maire, c'est qu'en 15 ans d'activité, depuis 2007, il y eu des années négatives et positives. Voici le bilan de quelques chiffres :

- **Déficit sur 15 ans - 84 110 euros**
- **Excédent : + 25 073**
- **Balance : - 59 037**

Prenons le déficit de - 59 037 et divisons le par 15 années d'exercice. Cela fait un déficit annuel de - 3935 euros. Le budget de fonctionnement de la mairie (addition de subventions + impôts) représentent entre 500 000 euros. Dans cette somme, la mairie a toujours alloué entre 15 000 et 25 000 euros de subvention aux diverses associations communales (Fest Ar Zent, Retraités, Chasse ...) et intercommunales (Pompiers, Croix Rouges, Restaus du cœur ...). Peut-on dire que le déficit de Ti Samuel représente une charge au point qu'il faille fermer le logement partagé, quand la mairie pourrait allouer 4 000 euros à ce déficit annuel sur le budget communal ? D'autres communes accueillant des domiciles partagés ont connu des années de déficit et pour y faire face ont pris des dispositions : réserve financière via le CCAS, communication, réactivité, implication des élus... . Pour défendre ce type de logement, volonté politique est nécessaire de la part de la municipalité.

Or à Le Saint, les faits sont là : Madame Cigogne, adjointe aux affaires sociales, n'a JAMAIS assisté à une seule réunion de travail avec le CLARPA et l'équipe municipale. Rappelons qu'il s'agit de 7 emplois et 8 places pour des personnes âgées dans des conditions de vie agréable et de proximité familiale.

La municipalité actuelle semble bien plus occupée à s'enfermée dans la mairie, comme s'il eut s'agit du bureau privé de Monsieur Régnier, à festoyer au cours de leurs réunions privées et à se concentrer sur le lobbying des chevaux, au grand bonheur de leur intérêt personnel et de celui de deux ou trois propriétaires de canassons.

Alors ... si vous êtes d'accord avec la politique municipale, taper « 1 ». Laissez faire le maire et son équipe, ils continueront de détruire TOUT ce qui existe à Le Saint, mis en place par des décennies de mandats précédents. Si vous n'êtes pas d'accord, et il ne s'agit pas que de Ti Samuel, nous vous donnons rendez-vous le samedi 24 septembre 2022, à 14h, sur le parking de Ti Samuel, dans le centre Bourg de Le Saint. Puis à partir de 16h, on se donne rendez-vous au lieu-dit Garzenleuriou, dans un autre endroit à Le Saint non loin du centre bourg, un endroit privé, pour continuer ensemble les échanges, en musique, devant à un ou plusieurs verres et une bonne assiette !

*Majorité municipale ou équipe de fossoyeurs ?***Un bilan humain, financier et institutionnel déplorable en deux ans**

Nous avons parlé en détail de Ti Samuel. Faisons à présent un survol de l'incendie global de la commune, allumé par le maire et son équipe.

- Sur 6 salariés, 4 sont sur le carreau pour des faits associés à du harcèlement au travail
- 2 plaintes d'employés communaux ont été déposées pour harcèlement au travail
- Au moins 2 plaintes connues pour diffamation et harcèlement ont été déposées par des habitants
- 1 plainte a été déposée pour le vol du grand chapiteau appartenant à des associations saintoises, et servant à toutes les fêtes de quartier du bourg. Le maire déclarera publiquement avoir « fait enlever ce chapiteau par un ferrailleur ». Il ne produira pourtant aucune preuve. La toile de ce chapiteau a également disparu. On s'étonne qu'un ferrailleur s'occupe de la refonte d'une toile ... Ce chapiteau, d'une valeur d'achat approximative de 10 000 euros, était sous la responsabilité de la commune
- A ce jour, le chapiteau et d'autres matériels appartenant à Fest Ar Zent n'ont pas été restitués malgré plusieurs relances adressées à Monsieur Dubecq, ancien président de l'association et actuel premier adjoint.
- Nous pensons important de vous informer d'une collusion entre Monsieur Dubecq, président de Fest Ar Zent, premier adjoint de la commune, et Monsieur Régnier, maire de la commune et président de l'office du tourisme, pour l'organisation du festival des Fous du Roi lors de l'été 2021. Le conseil d'administration de Fest Ar Zent n'a pas été consulté, mais une personne tiers, non adhérente de l'association, a été mandatée par Monsieur Dubecq pour effectuer les achats et passer outre la trésorière en poste, afin d'assurer des dépenses en relation avec le festival des Fous du Roi, organisé par l'office du tourisme.
- L'association CRA-DPLS a récemment signalé des faits nouveaux concernant les incendies qui se sont produits sur la commune de Le Saint, au cours de l'été 2022.
- Des comportements agressifs et insistants de la part du maire et de ses adjoints, ont été signalés récemment aux autorités, toujours dans le cadre de ces incendies.
- L'association CRA-DPLS a mis en place des signalements et engage des procédures pour dénoncer des faits de vols de biens sociaux, de mise en danger de la vie d'autrui et de détournements de fonds publics.
- Des signalements sur de graves manquements d'hygiène, impliquant la responsabilité d'élus de la majorité, concernant la cantine, ont été portés récemment à la connaissance des autorités.
- L'association CRA-DPLS porte à la connaissance des autorités des éléments factuels sur des faits de corruption morale, impliquant les élus de la majorité, au sujet de repas pendant le confinement et après le confinement, aux frais de la commune.

Majorité municipale ou équipe de fossoyeurs ?

- L'association CRA-DPLS porte à la connaissance des autorités, des faisceaux d'indices factuels sur des fraudes ou délits : frais de bouche, déplacements, frais de téléphonie, équipement informatique, frais d'« expertises », « cadeaux » faits à des intervenants, contrats pour des prestations non expliquées,
- En annexe des dernières alertes citées ci-dessus, il a été porté à la connaissance des autorités 9 contrats précaires illégaux, concernant l'embauche du cuisinier de la cantine, mais également pour des fêtes entre élus de la majorité, aux frais de la commune.
- CRA-DPLS a signalé au Général Sauvegrain, commandant des gendarmeries de Bretagne, l'instrumentalisation de la brigade de gendarmerie locale par

le maire. Le préfet a donc décidé de confier les affaires de Le Saint à la brigade de recherche de Pontivy, qui intervient dans le cadre d'enquêtes criminelles.

Nous ne sommes pas la justice et ce sera à la justice d'évaluer ces faits et leurs conséquences. Mais il nous semblait important de vous informer de cette actualité FACTUELLE.

Rendez-vous sur le parking de Ti Samuel

A part cela, la mairie ne semble avoir d'argent et de projets que pour le lobbying des chevaux. Des élus mobilisés autour des intérêts de deux ou trois propriétaires privés sur la commune.

Nous pensons qu'il est grand temps d'échanger sur notre commune, car elle crève petit à petit de cette municipalité. Rendez-vous à 14h sur le parking de Ti Samuel.

Majorité municipale ou équipe de fossoyeurs ?

LE SAINT

DOMICILE PARTAGÉ :

QUEL DEVENIR ?



Rassemblement citoyen

**Samedi 24 septembre
14 heures**

Parking de Ti Samuel

Si vous ne souhaitez plus recevoir de gazette, n'hésitez pas à nous contacter au **09.72.66.71.85**.

Laissez-nous un message et n'oubliez pas de nous indiquer votre nom et votre adresse.